

NOTE DE SYNTHÈSE SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables. **Le compte administratif est dorénavant remplacé par le Compte Financier Unique (CFU), après la clôture de l'exercice, qui présente les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quelle que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.**

RESULTATS ANNEE 2025	
Dépenses de fonctionnement	4 438 141.37 €
Recettes de fonctionnement	4 642 697.43 €
Résultats de fonctionnement	+ 204 556.06 €
Dépenses d'investissement	3 141 785.19 €
Recettes d'investissement	3 171 682.55 €
Résultats d'investissement	+ 29 897.36 €
Résultat global de clôture	+ 234 453.42 € *

**Résultats de l'exercice de l'année (recettes réelles – dépenses réelles y compris les charges calculées)*

Ces résultats s'ajoutent aux excédents des exercices antérieurs à savoir :

- en fonctionnement : 731 531.68 €
- en investissement : 595 032.87 €

1/ Les orientations générales du budget en 2025

La commune a poursuivi ses engagements en 2025 à travers plusieurs opérations structurantes :

Deux projets d'investissement majeurs ont été finalisés, parmi lesquels :

- La cuisine centrale,
- la rénovation des trois courts de tennis

auxquels il convient d'ajouter la réhabilitation du presbytère en vue de sa mise en location.

Elle a également poursuivi ses engagements dans les programmes pluriannuels :

- finalisation du programme de modernisation de l'éclairage public avec le remplacement de 41 autres points lumineux supplémentaires (cinquième et dernière tranche) ;
- réfection de chemins communaux, dont celui de Saunaresse ;
- poursuite des Obligations Légales de Débroussaillage sur plusieurs secteurs ;
- développement de l'équipement numérique des écoles (renouvellement et acquisition de matériel informatique et pédagogique) ;
- maintien du dispositif d'aide aux façades, doté d'une enveloppe annuelle de 100 000 €.

Parallèlement, la Commune a maîtrisé ses dépenses de fonctionnement courant grâce notamment aux travaux réalisés en régie, aux suivis des contrats de maintenance, mais également aux économies d'énergie

réalisées (- xx%) suite aux travaux sur l'éclairage public, les bâtiments municipaux (isolation et changement de menuiseries) ou grâce à l'installation de vannes connectées pour détecter les fuites d'eau.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/ Détail des dépenses de fonctionnement / chapitre sur l'année 2025

	POUR RAPPEL - CFU 2024	CFU 2025
011 – Charges à caractère général	1 705 978.06 €	1 701 189.37 €
012 – Charges de personnel	1 903 344.93 €	1 992 329.78 €
014 – Atténuation de produits	138 998.20 €	173 612.44 €
65 – Autres charges de gestion courante	280 848.47 €	237 204.68 €
66 – Charges financières	0.00 €	0.00 €
67 – Charges exceptionnelles	150 €	- €
042 – Opérations d'ordre dont dotations aux amortissements	257 561.11 €	333 745.10 €
022 – Dépenses imprévues	0.00 €	- €
68 - Dotations aux provisions	-	60€
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 286 880.77 €	4 438 141.37 €

Pour information :

Chapitre 011 : charges à caractère général - le fonctionnement quotidien de la collectivité (énergie (électricité, gaz, carburant ...), l'entretien des bâtiments et voirie, les fournitures des écoles, des services, les contrats de maintenances et de locations de matériel (balayeuse, tracteur, ...) et les prestations de services (Mutualité Française et Lecgs, ...).

Chapitre 012 : charges de personnel – rémunérations des titulaires, et contractuels, charges sociales, cotisations aux organismes de formations. Ces dépenses représentent 44.8% des dépenses de fonctionnement réelles (contre 54% en moyenne nationale pour le bloc communal).

Chapitre 014 : atténuations de produits – reversements obligatoires à la Métropole (fonds de péréquation) et à l'Etat (pénalités Sru).

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante – subventions aux associations, au Ccas et contributions à d'autres organismes, indemnités des élus.

Chapitre 66 : charges financières - les intérêts de la dette, nuls à ce jour car pas d'endettement.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles - dépenses imprévues ou exceptionnelles.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre – Les dotations aux amortissements sont des charges calculées qui répartissent sur la durée de vie le coût d'une immobilisation. Le montant de ces dotations s'ajoute aux résultats de l'exercice de fonctionnement et constitue la Capacité d'Autofinancement (Caf) de la Commune. Ainsi : résultat de l'exercice de fonctionnement + dotations aux amortissements = Capacité d'Autofinancement (CAF).

Chapitre 68 – Dotations aux provisions – exemples créances douteuses.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues / Réserve pour aléas en cours d'année

2/ Analyse des dépenses par chapitre :

Entre 2024 et 2025, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 151 260 €, réparties entre les différents chapitres. Cette évolution se traduit notamment par une stabilisation des charges courantes et une hausse des dépenses de personnel et des atténuations de produits.

Les dépenses de fonctionnement courant (011) sont restées stables.

Les dépenses liées à l'énergie sont étudiées attentivement pour limiter la hausse des factures (- 11% entre 2024 et 2025). Plusieurs leviers ont été mis en place par la Collectivité pour maîtriser cet article :

- accompagnement par un économe de flux, dans le cadre d'un programme subventionné, afin d'établir des bilans annuels sur l'ensemble des consommations facturées dans les bâtiments municipaux. Cette analyse permet ainsi d'ajuster les décisions et actions de la commune,
- lancement d'un programme d'investissement pour réduire les dépenses d'énergie (isolation des combles des bâtiments municipaux, remplacement des menuiseries de l'école maternelle, audit pour remplacer les chaudières à fioul vieillissantes, remplacement des néons par des Led, remplacement de l'éclairage public et installation d'un système de télégestion, ...).
- communication régulière via ses canaux d'informations pour inciter les usagers aux gestes écocitoyens.
- Suivi des consommations d'eau sur 3 sites (écoles maternelle, élémentaire et centre socioculturel) grâce à un système de télégestion de détection de fuites. Les alertes sont analysées et permettent une intervention ciblée des services techniques (chasse d'eau défectueuse, fuite compteurs, ...).

Cette stratégie, mise en place dès 2020, permet de compenser les nouvelles dépenses issues des besoins de service et du développement d'une offre de service de qualité :

Mobilité et équipements : les actions menées incluent :

- acquisition d'une balayeuse ;
- renouvellement du matériel des services techniques ;
- aménagements de mobilité (arrêts minute, signalisation) ;
- équipement de la police municipale ;
- installation et remplacement de dispositifs de défense incendie.

Les services techniques ont poursuivi la réalisation de travaux en régie, permettant de limiter le recours à des prestataires extérieurs et de mieux maîtriser les coûts.

Maintien des engagements municipaux :

La collectivité a maintenu ses priorités sociales et culturelles :

- programmation culturelle majoritairement gratuite ;
- maintien des subventions aux associations ;
- poursuite du dispositif de cantine à 1 €.

Enfance jeunesse

En 2025, la gestion de la garderie Les P'tits Lou a été reprise via une délégation de service confiée à l'association LECGS, assurant une offre éducative cohérente pour les enfants de 3 à 17 ans, avec :

- des périodes de vacances coordonnées,
- des inscriptions simplifiées et uniformisées,
- un programme d'activités riche, varié et stimulant,
- des tarifs harmonisés favorisant l'égalité d'accès pour toutes les familles,
- un service structuré et cohérent, garantissant aux enfants un encadrement de qualité et une expérience éducative enrichissante.

Ces actions traduisent la volonté municipale d'offrir un service structuré, accessible et de qualité autour de la petite enfance, enfance et jeunesse.

La gestion des structures est confiée à deux associations : la Mutualité Française pour les crèches et LECGS pour les accueils de loisirs et les actions jeunesse. Le budget alloué s'élève à 387 K€ par an, soit 9 % des dépenses de fonctionnement.

A cela s'ajoutent les dépenses liées aux prestations de la restauration scolaire (livraison en liaison froide) confiées à la société Sud Est Restauration pour un montant 350 K€.

La totalité de cette prestation représente ainsi 81.5% de l'article relatif aux prestations de services (article 611).

En matière d'**environnement**,

- déploiement sur les communes de la Métropole de la redevance déchets. Basée sur un mode de calcul, le moins défavorable pour la Collectivité de Jouques classée dans la catégorie des « très bons trieurs » au regard des efforts engagés sur cette thématique, une double facturation d'un montant de 6 500 € au titre de la redevance des déchets communaux et de 13 000 € pour les flux vers la déchetterie s'applique sur le budget principal.
- mise en œuvre de l'animation de la zone agricole protégée, suite à la signature de son périmètre par le Préfet en octobre 2024. Ce programme d'animation est assuré par la Chambre d'agriculture au travers d'une convention de partenariat.

Le chapitre 012 concerne les ressources humaines. L'année 2025 s'est caractérisée par une augmentation des dépenses liées au personnel du fait :

- du recrutement d'un second agent de police municipale (septembre 2025) ;
- du recrutement d'un agent de sécurité de la voie publique (juillet 2025) ;
- des avancements d'échelons et de grades ;
- de l'évolution du glissement vieillesse technicité (gvt),
- de la mise en œuvre de la participation employeur au contrat de prévoyance.
- de l'augmentation progressive du taux de contribution employeur à la Cnracl (caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux) à compter du 1er janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028.

Parallèlement, il a été décidé :

- le maintien des placiers vacataires pour le marché de plein vent et le suivi des occupations du domaine public en évolution régulière (foodtruck, commerçants à la semaine)
- le maintien de huit saisonniers ;
- un plafonnement des heures supplémentaires.

Le chapitre 014 correspond aux dépenses contraintes sanctionnant la carence en logements sociaux de la commune (pénalités SRU). La Collectivité doit assumer le paiement de cette pénalité d'un montant de 137 176 € en 2025 (soit une pénalité de 68 588 € majorée), tout en travaillant au conventionnement d'une opération de 101 nouveaux logements sociaux qui seront réalisés par l'opérateur 3F Sud (Oap du Deffend).

Chapitre 65 : il est à noter une stabilité de ce chapitre due au maintien du montant des subventions allouées aux associations.

3/ Les évolutions et nouvelles actions engagées en 2025

La Municipalité a affirmé sa volonté de renforcer la coopération et le travail en synergie avec les communes du territoire du Val Durance, dans le cadre de 2 **dispositifs et partenariats structurants** tels que :

- Durance Rive Gauche, pour favoriser la coordination et le développement de projets culturels partagés par 7 communes du Val Durance,
- La Convention Territoriale Globale (CTG), mise en œuvre en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et 8 communes du Val Durance, afin d'optimiser l'accompagnement social et familial sur l'ensemble du territoire.

Ces collaborations témoignent de l'engagement de la commune à s'inscrire dans une dynamique collective, permettant de mutualiser les ressources, partager les expertises et renforcer l'efficacité des actions au bénéfice des habitants.

En conclusion, le budget 2025 s'inscrit dans la lignée de celui de l'année 2024, son exécution s'est réalisée autour des mêmes grands principes à savoir :

- une gestion rigoureuse des dépenses, notamment énergétiques ;
- un contrôle des prestations externalisées ;
- une montée en compétence des services techniques.
- une gestion coordonnée et structurée des services à la population.

4/ Détail des recettes de fonctionnement sur l'année 2025

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 4,64 M€ en 2025, contre 4,52 M€ en 2024.

Les principales évolutions concernent :

- une hausse des atténuations de charges ;
- une progression des produits des services ;
- une légère baisse des impôts et taxes compensée par l'augmentation de la fiscalité locale ;
- une hausse des dotations et participations.

Un suivi rigoureux des facturations, notamment pour la restauration scolaire, permet d'optimiser les recettes tout en accompagnant les familles en difficulté.

	CFU 2024	CFU 2025
013 – Atténuations de charges	97 480.45 €	161 214 99 €
70 – Produits de service, domaines et ventes	330 539.49 €	335 243.83 €
73 – Impôts et Taxes	1 150 271.09 €	1 125 730.23 €
731 – Fiscalité locale	2 238 434.04 €	2 265 076.88 €
74 – Dotations et participations	617 155.04 €	644 078.71 €
75 – Autres produits de gestion courante	88 827.70 €	89 011.19 €
76- Produits financiers	20.48 €	18.43 €
77 – Produits exceptionnels	0 €	16 967.66 €
78 – Reprises sur provisions		5 355.51 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	4 522 728.29 €	4 642 697.43 €

Chapitre 013 : ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel titulaire et non titulaire suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : est enregistré à ce chapitre le montant des ventes (achat de concession dans les cimetières), prestations de services (services restauration) et produits afférents aux activités annexes (occupation du domaine public, entrées aux manifestations, ...). Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles bénéficiant de la restauration scolaire. Un suivi rigoureux des facturations mis en place avec les services explique cette évolution de recettes. Cette gestion permet non seulement de limiter les impayés mais également d'identifier le cas échéant les familles en difficulté afin de les orienter vers le dispositif de la cantine à 1€.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : ce chapitre concerne les dotations de la Métropole.

Impôts et taxes	CFU 2024	CFU 2025
73211 – Attribution de compensation	902 691 €	902 691 €

73 212 – Dotation de solidarité communautaire	75 134 €	114 193 €
732221 – Fpic	54 574 €	40 025 €
73 224 – Fonds Dmto	117 872.09 €	68 821.23 €
	1 150 271.09 €	1 125 730.23 €

Chapitre 731 : Ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale. Elle se répartit comme suit :

Fiscalité locale	CFU 2024	CFU 2025
73111 – Impôts directs locaux	1 826 300 €	1 854 795 €
73118 – Autres impôts locaux	1 564 €	749 €
73132 – Taxes sur les pylônes	221 160 €	232 731 €
73141 – Taxe conso finale d'électricité	164 696.96 €	140 920.06 €
73154 – Droits de place	24 713.08 €	35 881.82 €
	2 238 434.04 €	2 265 076.88 €

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat se répartissant comme suit :

Dotations et participations	CFU 2024	CFU 2025
7411 – Dotation forfaitaire	142 505 €	129 284 €
74 121 – Dotation de solidarité rurale	315 989 €	324 987 €
742 – Dotations aux élus	163 €	163 €
744 – Fctva	5 401.22 €	3 050 €
7473 – Part Cd13	8 360 €	8 360 €
74 751 – Participation Gfp de rattachement	6 000 €	14 614.96 €
74 771 – Fse	-	9 892 €
7478 – Participations autres organismes (Caf, fondations B.,)	31 817.82 €	44 393.75 €
74834 – Compensation Tf / Th	106 919 €	109 334 €
	617 155.04 €	644 078.71 €

Chapitre 75 : sont essentiellement inscrits à ce chapitre les revenus liés à la location des logements appartenant à la Commune (77 000€) ou la redevance sur l'énergie hydraulique (6 744 €).

Parallèlement, la commune développe ses propres recettes pour pallier les baisses de dotations via :

- la poursuite de la procédure sur **les biens sans maître** qui permet à la collectivité, à l'issue de la procédure administrative, d'exercer son droit de propriété sur de nouvelles parcelles.
- la mise en location de **onze logements** qui, conventionnés ou privés, permettent l'accueil de onze familles, en assurant une recette constante sur le budget communal,
- la mise en location de **trois locaux commerciaux**, contribuant ainsi au dynamisme de l'activité commerciale du village (dont les locaux occupés par les services de La Poste)
- la mise en place, avec l'Onf, de coupes de bois dans les forêts communales.

Tout en maintenant une orientation sociale forte à travers :

- une **programmation culturelle** riche et variée, **gratuite** pour la quasi-totalité des événements,
- un **maintien du niveau des subventions aux associations**.
- des **services à la population** qualitatifs.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les Dépenses d'investissement

	CFU 2025
20 – Immobilisations incorporelles	39 234 €
204 – Subventions d'équipements	36 330 €
21 – Immobilisations corporelles	58 300.86 €
23 – Immobilisations en cours	2 986 655.33 €
041 – Opérations patrimoniales	21 265 €
Total des dépenses réelles	3 141 785.19 €

Chapitre 20 : dépenses engagées pour des frais d'étude : (fin de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale)

Chapitre 21 : ensemble des achats de fourniture et d'équipements prévus en section investissement (équipement des services techniques et voiries, lutte contre l'incendie),

Chapitre 23 : immobilisations en cours (travaux non achevés).

Chapitre 204 : subventions d'équipements : opérations façades.

Chapitre 041 : opérations patrimoniales : valorisation des biens sans maitre.

L'année 2025 a été consacrée à 2 **chantiers importants**, à savoir :

Avances réalisation cuisine centrale	2 630 000 €
Rénovation courts de tennis	165 000 €

Au-delà de ces travaux, la Collectivité a également poursuivi le déploiement de son **programme pluriannuel**, à savoir :

Réalisation des old 2024 et 2025	25 368 €
Animation - Old 2024	59 800 €
Réfection voirie et création de 2 arrêts minute	31 336 €

Les **autres principales dépenses d'investissement** se sont traduites par :

Fin de chantiers des logements sociaux	52 181 €
Subvention façade	36 330 €
Dernier versement Atlas de Biodiversité	32 700 €
Réhabilitation du presbytère (fournitures)	21 000 €
Mise aux normes de la crèche	12 810 €
Remplacement éclairage public suite pannes	12 103 €
Renouvellement poteaux incendie	9 060 €
Travaux et équipements écoles	7 543 €
Panneaux de voirie	6 972 €
Equipements services techniques	6 850 €
Travaux électriques aux logements du Réal	6 578 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage (projets structurants)	6 534 €
Equipements police municipale	5 664 €
Déploiement de la fibre bâtiments communaux	4 025 €
Divers	10 646 €

2/ Les Recettes d'investissement

	CFU 2025
10 – Dotations, fonds divers	1 519 544.55 €
13 – Subventions d'investissements	1 296 127.90 €
16 – emprunts et dettes assimilées	1 000 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	- €
040 – Opérations d'ordre	333 745.10 €
041 – opérations patrimoniales	21 265 €
Total	3 171 682.55 €

Chapitre 10 : affectation de résultat + remboursement de la TVA suite aux travaux d'investissement réalisés en N-1.

Chapitre 13 : versements de subventions des collectivités ou organismes partenaires (Métropole, Conseil Départemental, Etat, ...) en lien avec les projets réalisés et terminés sur la commune les années précédentes.

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées (caution logement)

Chapitre 040 : dotations aux amortissements.

Les subventions reçues, d'un montant de 1 296 127.90 € correspondent, du fait d'un décalage de calendrier dans l'instruction des dossiers à des subventions de projets antérieurs :

- La cuisine centrale : 550 000 €
- la réhabilitation des logements de fonction : 435 000 €
- les travaux de la bibliothèque : 55 000 €
- les travaux d'évacuation des eaux du Couloubleau : 95 000 €
- ...

En conclusion, il sera rappelé ici que l'exécution de ce dernier budget principal du mandat 2020-2026 s'est inscrite dans la ligne des objectifs du mandat définis dès 2020 à savoir :

1 - Conserver tout au long du mandat une modération fiscale sur tous les impôts modulables qui pèsent sur les administrés = pas d'augmentation des taux et taxes relevant directement du pouvoir décisionnel de la commune.

2- Réaliser dans le cadre de nos capacités financières un ensemble d'équipements (autrement appelés « grands projets ») dont la réalisation a toujours été différée malgré les possibilités d'investissements réellement mobilisables.

3- Réaliser des économies sur le budget de fonctionnement afin d'atteindre et pérenniser une capacité moyenne d'autofinancement fixée, dès le début de mandat à 500 000 € par an sur toute la durée du mandat, mais révisée à 400 000 € à partir de 2024 compte tenu de l'augmentation du coût de matières premières, de l'instabilité des coûts de l'énergie, ...

4- Envisager toutes les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement récurrentes en programmation pluriannuelle dans une vision de moyen et long terme.

5- Ne pas s'interdire le recours à l'emprunt tout en exploitant en première instance toutes les capacités d'autofinancement de la commune couplées à une recherche exhaustive des subventionnements possibles.